

# Associations



ASSOCIATION DE  
MAUBERT-FONTAINE

Du 12 Juillet au  
30 juillet 2021

## ACCUEIL DE LOISIRS

SORTIES  
DIVERSES

GRANDS  
JEUX



ACTIVITES  
MANUELLES

ATELIER  
CULINAIRE

### TARIF DE BASE

QF < 630 : 50.00 € la semaine  
QF > 630 : 70.00 € la semaine

### CARTE D'ADHESION

22.00 €  
OBLIGATOIRE

Renseignements et inscriptions :

Période d'inscriptions : du 12 au 26 juin 2021

Après de Florence : 06.12.10.36.26 verreux.florence@gmail.com  
ou Jill : 06.41.54.26.77 [famillesruralesmaubertfontaine@gmail.com](mailto:famillesruralesmaubertfontaine@gmail.com)

# MAUBERT

# infos



Bulletin municipal d'information  
Commune de Maubert-Fontaine - Ardennes

Avril 2021



## Le mot du maire

Madame, Monsieur, chers maubériens,

Notre collectivité est sortie d'une période d'incertitude. En effet, en décembre 2020, je vous informais du fait que le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne nous validait dans nos différentes responsabilités, rejetant la première requête déposée par Monsieur Dany BRESSY. Pourtant, celui-ci a souhaité poursuivre auprès du Conseil d'Etat. Lors de son audience du 12 mars 2021, cette juridiction la plus haute a également rejeté ses argumentations et sa nouvelle requête.

Vos élus sont donc définitivement confirmés dans leurs différentes responsabilités communales et intercommunales, ce qui ne les a pas empêchés de se mettre au travail dès septembre 2020.

Pas d'incertitude non plus en ce qui concerne la solidité financière de notre commune : au 31 décembre 2020, le compte administratif de notre collectivité affichait un solde positif de 258 697 euros (il s'élevait à 366 671 euros en 2019, et 433 953 euros en 2018, mais de nécessaires achats et travaux ont été effectués). Tous les travaux réalisés en 2020 sont payés, et il reste encore à recevoir les participations de nos partenaires (subventions, parts de financements incombant à la communauté de communes), soit environ 200 000 euros. C'est dire que nos finances restent tout à fait saines, bien que modestes.

Comme au printemps dernier, nous voici replongés dans une nouvelle forme de confinement. Chacun de nous, bien portant ou atteint par cette maladie même si c'est de façon bénigne, doit se sentir responsable et appliquer les gestes barrières sans relâche ni négligence, seuls moyens, ni onéreux ni compliqués, de nous protéger et de protéger les autres.

Par ailleurs, j'invite tous ceux qui peuvent être vaccinés à le faire sans délai en s'inscrivant par téléphone au 03 24 26 13 31 ou en se rapprochant de leur praticien.

Avec l'arrivée des beaux jours, je souhaite à chacun de vous, malgré l'éloignement de vos proches et la difficulté de se rencontrer, de pouvoir garder le sourire, d'être accueillant à chaque fois que cela est possible afin de combattre cette morosité et cet isolement insupportables pour certains.

Vos élus restent à votre écoute, et s'efforcent de servir au mieux notre collectivité en ces temps plus difficiles.

Le maire, Christian MOUGIN

## Sommaire

### Pages

- 2** Le mot du maire
- 3-4** Informations municipales
- 5-6** Informations pratiques
- 7-8** Informations pratiques
- 9-10** Informations pratiques
- 11-12** Associations



## Votre mairie

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Sur rendez-vous l'après midi

tel : 03.24.35.20.26

Mel : maubert-fontaine.mairie@wanadoo.fr

Site : maubert-fontaine.com

### Permanence des élus :

Lundi 11h : Monsieur LABILLOY Laurent

Mardi 11h : Monsieur MOUGIN Christian

Mercredi 11h : Madame LE CALVEZ Aude

Vendredi 11h : Monsieur MOUGIN Christian

Samedi 9h à 10h : Madame THIEBEAUX Christine

Ou sur rendez-vous au 03.24.35.20.26

## A propos du bulletin municipal

Directeur de publication : M. Christian MOUGIN

Rédaction : Groupe communication de la Mairie

Impression : Fusion Graphic

Distribution : Mairie de Maubert-Fontaine



## Société Communale de Pêche de Maubert-Fontaine.

Créé à l'initiative de Jean-Paul Maquart, à l'époque maire de Maubert-Fontaine, l'étang du Grand Moulin, situé route de Sévigny La Forêt, accueille la société communale de pêche.

Ouverte à tout public, elle permet de pratiquer la pêche à la truite en étang clos, de mars à octobre. Les cartes annuelles de sociétaires peuvent être retirées les jours de pêche au chalet que la municipalité loue à la société, c'est à dire les samedis, dimanches, jours fériés de 8H à 12H.

Pour la saison 2021, les cartes adultes sont à 70€ et les cartes jeunes ( - de 16 ans) à 50€, chaque pêcheur ayant droit à quatre prises par jour de pêche. Le nombre d'adhérents est limité, les mesures sanitaires liées au Covid-19 imposent une distanciation des pêcheurs et le respect des gestes barrières.

Chacun appréciera le site, sa fraîcheur, et la tenue impeccable du lieu sous l'action des sociétaires et de leur mobilisation bénévole. Une fois les restrictions sanitaires levées, ceux-ci se plaisent à retrouver un contact humain et passer quelques heures en compagnie de leurs amis.

Le Président de la Société de pêche signale qu'avec les nouvelles mesures de confinement, la pêche est suspendue jusqu'au 3 mai, et donc la reprise des activités aura lieu le **samedi 8 mai**.



## Cinéma de plein air

Organisé par la Communauté de Commune d'Ardenne Thiérache

**Vendredi 16 juillet 2021**

Film d'animation



## Médiathèque de Maubert-Fontaine



### Horaires d'ouvertures en période scolaire

Mardi de 17h00 à 18h45 (couvre feu)

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00

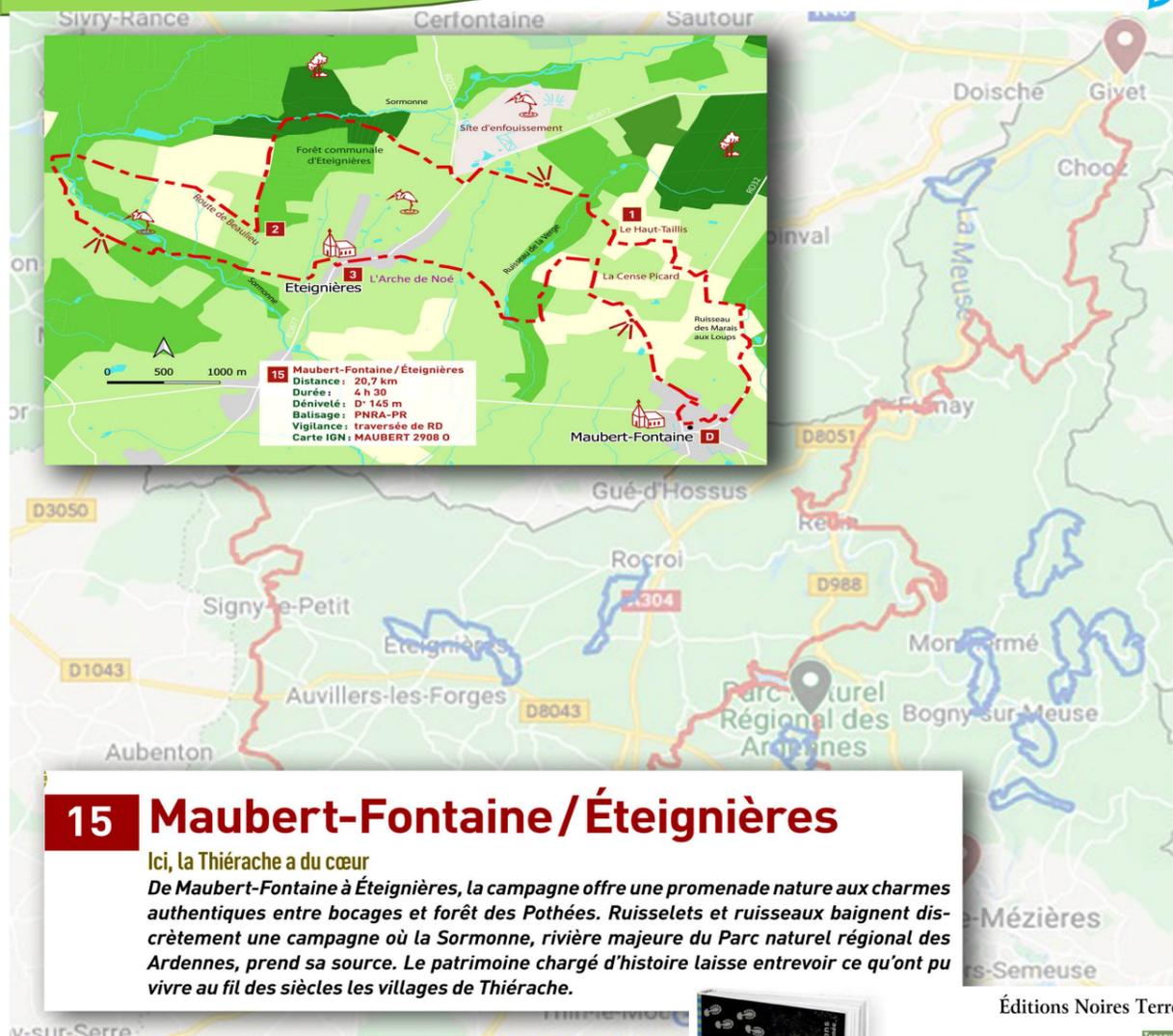
Samedi de 10h00 à 12h00



Contact au 03.24.26.88.81 ou par mail [bibli@ardennesthierache.fr](mailto:bibli@ardennesthierache.fr)



# Informations pratiques



## 15 Maubert-Fontaine / Éteignières

Ici, la Thiérache a du cœur

De Maubert-Fontaine à Éteignières, la campagne offre une promenade nature aux charmes authentiques entre bocages et forêt des Pothées. Ruisselets et ruisseaux baignent discrètement une campagne où la Sormonne, rivière majeure du Parc naturel régional des Ardennes, prend sa source. Le patrimoine chargé d'histoire laisse entrevoir ce qu'ont pu vivre au fil des siècles les villages de Thiérache.



Éditions Noires Terres  
Topoguide  
**La grande traversée**  
du Parc naturel régional des Ardennes

24 invitations  
à la randonnée  
Nathalie DIOT  
Céline LECOMTE  
Guy PLEUTIN  
Jean-Marie LECOMTE

Éditions Noires Terres  
3 Chemin de Jinsy  
08430 BOUVELLEMONT  
03 24 27 56 69

## Marcheurs maubériens, curieux de la nature et de l'histoire

Le Parc Naturel Régional des Ardennes fait la promotion de l'ouvrage « La Grande traversée ». C'est un beau livre d'images et d'histoires qui donne à la marche sa dimension culturelle. Ce topoguide propose des circuits pour faire découvrir la diversité du territoire de notre Parc, et compose avec un ensemble de randonnées pédestres et VTT préexistantes.

Cet ouvrage intéressera « le lecteur de salon », ou accompagnera le marcheur ; l'un comme l'autre en tireront une meilleure connaissance de notre PNR.

Parmi ces circuits, celui de Maubert-Fontaine / Éteignières, avec un descriptif des particularités et charmes de notre territoire.

<https://www.parc-naturel-ardennes.fr/la-grande-traversee/>

( Cet ouvrage pourra être emprunté ou commandé à la Médiathèque de Maubert-Fontaine.)



# Informations municipales



## Comptes-rendus du Conseil Municipal

Ils sont en ligne, dans leur *intégralité*, sur le site [maubert-fontaine.com](http://maubert-fontaine.com) ) ou consultable en mairie aux horaires d'ouverture.

### Ordre du jour de la séance du 17 décembre 2020 :

- Transfert des pouvoirs de police spéciale
- Rapport de gestion de la SPL-Xdemat
- Ouverture des crédits d'investissement pour 2021
- Prime Covid-19
- Subvention association Familles Rurales dans le cadre des bons solidaires
- Décisions prises dans le cadre des délégations
- Décisions modificatives

### Ordre du jour de la séance du 9 février 2021 :

- Bilan financier travaux voirie assainissement CCAT / Commune
- Fonds de concours travaux de voirie et assainissement
- Travaux ONF
- Décisions prises dans le cadre des délégations
- Mot du Maire

## Elections

Les électeurs sont convoqués en vue de procéder au renouvellement des conseillers départementaux et régionaux les dimanche 20 juin et dimanche 27 juin 2021, selon le nouveau calendrier annoncé par le Premier Ministre.



Date limite pour s'inscrire sur les listes électorales le vendredi 07 mai 2021.

**Attention :** le bureau de vote se tiendra de 8h00 à 18h00 à la **salle polyvalente** pour les deux dates des 20 et 27 juin 2021 .

La fréquentation du bureau de vote sera soumise à des règles sanitaires strictes.

## Déclaration perte carte d'identité ou de passeport

Si vous avez perdu vos papiers d'identité, il convient de faire une déclaration de perte. Si vous demandez une nouvelle carte d'identité ou un nouveau passeport, la déclaration de perte se fait en même temps que le dépôt du dossier en mairie.

- Si vous demandez de nouveaux papiers d'identité : vous n'avez pas à vous adresser aux autorités de police. La déclaration de perte sera faite au guichet au moment du dépôt du dossier et jointe au formulaire de demande.

- Si vous ne demandez pas de nouveaux papiers d'identité et si la perte a eu lieu en France : vous devez déclarer la perte de vos papiers d'identité aux autorités de police ou de gendarmerie seulement si vous ne souhaitez pas en redemander immédiatement de nouveaux.



# Informations municipales



## Bilan de l'opération *bons solidaires*



En décembre 2020, notre opération « Bons Solidaires » auprès des commerçants impactés administrativement par le COVID 19, a permis de réaliser un chiffre d'affaire de 11060 €, de les faire connaître, de les soutenir en ces moments difficiles et qui perdurent.

Votre commune a participé à hauteur de 5550 €.

Un grand merci à tous les participants pour cette solidarité.

## Elections municipales du 13 septembre 2020 :

### décision finale du Conseil d'Etat



Monsieur Dany Bressy avait été élu Maire de la Commune de Maubert-Fontaine à la suite des élections du 15 mars 2020. Désavouant une prise de position de ce dernier, six de ses colistiers ont démissionné de son Conseil Municipal, ce qui a conduit Monsieur le Préfet des Ardennes à ordonner la tenue de nouvelles élections municipales. Celles-ci ont eu lieu les 6 et 13 septembre 2020.

Le scrutin s'étant avéré défavorable à la nouvelle liste qu'il y avait présentée, Monsieur Dany Bressy entendait voir modifier le résultat ou annuler l'élection. Selon lui, des bulletins qui auraient pu être considérés comme « nuls » auraient été découverts (en réalité bien après la clôture officielle du dépouillement). Pourtant, le Maire et Président du Bureau de vote en titre, à savoir Monsieur Dany Bressy lui-même, avait déjà proclamé les résultats et signé le procès-verbal attestant l'avantage à la liste Mougin.

Monsieur Dany Bressy a alors établi une *protestation électorale*, et le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a, lors de l'audience du 10 novembre 2020, rejeté ses argumentations et requêtes.

Ce dernier a ensuite poursuivi ses recours en demandant au Conseil d'Etat d'annuler le jugement du Tribunal Administratif prononcé en sa défaveur, et également de rectifier les résultats du scrutin du 13 septembre.

Par sa décision du 12 mars 2021, le Conseil d'Etat a rejeté cette nouvelle requête de Monsieur Dany Bressy, ce qui met un terme à tout recours. Ce document peut être consulté sur le site <https://www.maubert-fontaine.com/>

Puisque la Justice n'a pas donné suite à la demande de dédommagements financiers au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative, l'intégralité des frais d'avocats engagés pour s'opposer aux deux requêtes de Monsieur Dany Bressy a été supportée par Monsieur Mougin et quelques-uns de ses colistiers (sans le secours d'aucune assurance).

Ceci pour rappeler que les finances de la Commune de Maubert-Fontaine elles-mêmes n'ont aucunement été engagées pour faire face à cette lourde dépense.



# Informations pratiques



## Forêt communale et Scolyte



Il s'agit d'un coléoptère pouvant atteindre une longueur de 4 à 6 mm. Présent naturellement dans toute l'Europe, il est un des ravageurs les plus importants des forêts résineuses et plus spécifiquement de l'épicéa.

La lutte contre cette attaque par le scolyte sur l'épicéa doit être, dans notre forêt communale comme partout, à la hauteur de la catastrophe.

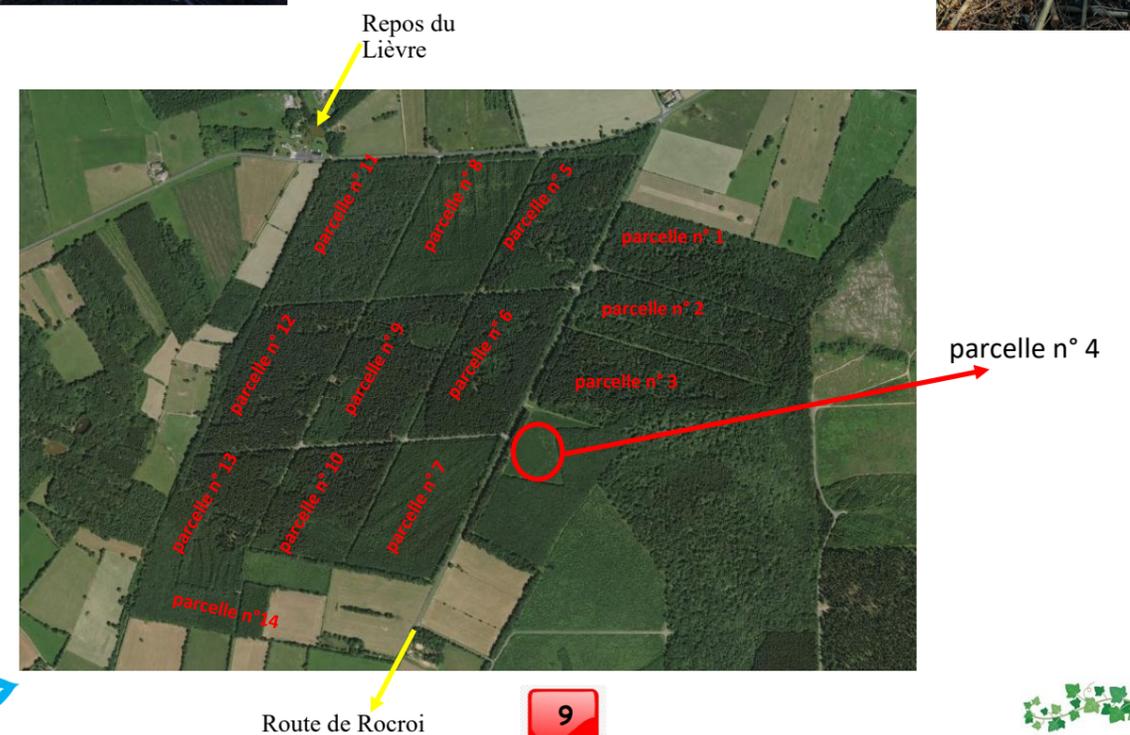
En collaboration avec l'ONF (Office National des Forêts) en charge de la gestion de notre forêt, nous avons pour la troisième année consécutive poursuivi l'extraction d'un maximum de bois atteint par ce parasite.



Il en résulte la collecte pour ce printemps de 442 pieds pour 606 m3 que nous allons mettre en vente via l'ONF, espérant une moindre perte.



Parallèlement, les travaux d'amélioration de notre forêt sont maintenus et se poursuivent, comme dans la parcelle n° 4 où nous réalisons le dégagement des plants de feuillus précieux (chêne, érable, châtaignier).



# Informations pratiques



## Le jeu des illuminations 2020



Une vingtaine d'enfants ont déposé en mairie le jeu des illuminations organisé par le dernier *Maubert Infos*. La municipalité remercie encore tous ces enfants qui ont participé au jeu. Enfants et parents étaient ravis des lots portés jusqu'au domicile de chacun.



## Pâques sans chasse aux œufs.



La traditionnelle chasse aux œufs organisée par la Municipalité au profit de nos petits maubériens n'a pas pu avoir lieu en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie de COVID. Et pourtant, il fallait bien penser à nos enfants en cette période si particulière, et le Conseil municipal a fait en sorte que chaque élève fréquentant nos écoles puisse recevoir une « boîte d'œufs Kinder ». Merci

aux enseignants qui ont assuré cette distribution.

Formulons le vœu que cette chasse aux œufs puisse à nouveau être organisée en 2022 !



## Un village accueillant

Chacun apprécie de vivre dans un village accueillant, propre et fleuri. Le personnel municipal s'y emploie, mais aussi de nombreux maubériens qui s'attachent à ce que leur demeure et leur environnement immédiat soient soignés et propres. Des haies taillées, des cours et jardins dénués de tout



désordre, des pieds de façade désherbés, un petit coup de balai sur le trottoir ... Ajoutons à ceci le civisme consistant à ne pas laisser souiller les trottoirs par des déjections canines.

Tout concourt à améliorer notre espace commun.

Que les maubériens animés de cet esprit, et ainsi soucieux de notre cadre de vie partagé, soient ici remerciés.



# Informations pratiques



## Maison de Services au Public

A la Banque Postale, Route de Rocroi, Noémie, de la Maison France Services de Maubert-Fontaine, vous accueillez du lundi au samedi.

Sa mission est de vous accompagner dans toutes vos démarches quotidiennes telles que :

- La constitution et le suivi de vos dossiers auprès de nos partenaires (CPAM, Pôle Emploi, CAF ...)
- La réalisation de CV et lettre de motivation
- L'aide à l'utilisation des nouvelles technologies

Et bien d'autres choses !

Noémie sera ravie de satisfaire vos diverses demandes en toute confidentialité et avec plaisir.

LUNDI	09H00 12H00	13H45 16H00
MARDI	09H00 12H00	13H45 16H00
MERCREDI	09H00 12H00	13H45 16H00
JEUDI	FERME	
VENDREDI	09H00 12H00	13H45 16H00
SAMEDI	09H00 12H00	



### Equipements à votre disposition :

Accès Internet - Espace de confidentialité - Imprimante  
Photocopieuse - Scanner - Visio conférence - Wifi

## Vaccinations COVID 19

La vaccination est annoncée comme étant le meilleur moyen, avec le maintien des mesures de distanciation, de retrouver à terme une vie collective plus normale.

De semaine en semaine, l'âge d'éligibilité varie, et il convient de s'informer pour savoir si l'on peut en bénéficier, en sachant que l'ensemble des professionnels de santé, les personnes âgées et les personnes à Très Haut Risque, restent prioritaires.

Des renseignements peuvent vous être donnés :

- D'abord auprès des médecins ou des professionnels de santé qui sauront répondre à vos interrogations au regard de votre profil médical ou de votre âge ;
- Auprès de votre Communauté de Communes qui peut maintenant vous inscrire (si vous êtes éligibles) pour avoir un rendez-vous au centre de vaccination de Signy-le-Petit (vaccination Pfizer). Si vous résidez sur le territoire d'Ardenne -Thiérache, merci d'appeler le standard au 03 24 26 13 31 pour obtenir un rendez-vous rapidement. Les personnes du territoire et de la classe d'âge éligible - en principe les plus de 60 ans dès le 12 avril - ainsi que les éligibilités spécifiques, restent prioritaires pour les dates à venir.





# URBANISME

## QUELLE AUTORISATION AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX ?

Documents téléchargeables sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

En général, toute intervention touchant à l'extérieur de votre maison doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux auprès de la mairie. En fonction de leur nature, ils peuvent faire l'objet d'une simple Déclaration Préalable ou d'un Permis de Construire.

